



✓ 4 adresses à votre service

LA BACONNIÈRE
53240
11, rue des Chênes
02 43 01 78 40

FOUGÈRES
35300
27, rue Nationale
02 30 27 01 25

VITRÉ
35500
183, bd de Laval
02 30 27 01 20

ST-HILAIRE-DU-HARCOUËT
50600
59, place Delaporte
02 33 79 17 35

contact@gandonevasion.fr | www.gandonevasion.fr

IM053100008 - Garantie financière Atradius

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

ATOUTS DE GANDON EVASION

- Nous ne faisons partie d'aucun gros groupe. Notre indépendance permet plus de souplesse
- 4 agences de proximité à votre écoute
- Un membre de notre équipe accompagne les voyages en avion (*de La Baconnière à la Baconnière*)
- Nous proposons un parking gratuit à La Baconnière quand vous partez en voyage

FORMALITES

- Pour les longs courriers, un passeport valide au moins 6 mois après la date de retour est nécessaire
- En Europe, la Carte Nationale d'Identité datant de moins de 10 ans est conseillée, voire indispensable (*car certains pays ne reconnaissent pas l'extension de validité décidée par la France*)
- La Carte Européenne d'Assurance maladie (CEAM) permet la prise en charge de vos frais médicaux (*selon la législation en vigueur dans le pays visité*). Elle est individuelle et nominative. Chaque membre de la famille doit avoir la sienne, y compris les enfants de moins de 16 ans. *Vous pouvez vous la procurer sur le site ameli.fr ou auprès de votre caisse d'assurance maladie*
- Tout mineur résidant en France et voyageant sans ses représentants légaux, doit être muni en plus de ses papiers d'identité, de la copie du livret de famille et du formulaire d'autorisation de sortie de territoire (*CERFA n°15646*01*)

INSCRIPTION

- Les réservations sur les séjours ne seront prises en compte que si elles sont accompagnées des arrhes (*et du montant de l'assurance annulation si vous avez décidé d'y souscrire*)
- Votre placement dans le car se fait en fonction de la date de votre inscription et au fur à mesure du remplissage (*si vous avez une préférence, dites-le au moment de l'inscription et nous ferons au mieux*)
- Les horaires de départ vous seront communiqués quelques jours avant, ainsi que les hôtels et leurs coordonnées
- Lors de votre inscription, vérifiez auprès de notre conseiller(ère) que vous êtes « apte » à effectuer le voyage que vous souhaitez réaliser. En effet, certains demandent des efforts physiques (*météo ou sites difficiles d'accès*).
- Il est impératif de nous donner l'identité exacte notée sur la pièce d'identité que vous utiliserez pour le voyage (*ex : Marie-Josèphe, même si tout le monde vous appelle Marie-Jo*) ainsi qu'un numéro de téléphone portable, cela peut être utile le jour de votre départ et pendant la durée de votre voyage

ANNULATION

- Il est essentiel de nous informer d'une annulation au plus vite : car les frais sont calculés à partir du jour d'annulation (*conditions pages 3*). Les assurances tiennent compte du début de la maladie, alors si vous tardez à nous prévenir (*en espérant que ça aille mieux*), vous risquez d'être indemnisé sur la base d'une partie du prix du voyage et non sur le total que vous aurez payé. N'hésitez pas à nous consulter.

BULLETIN D'INSCRIPTION / CONTRAT DE VENTE

Inscription sur le voyage à forfait

Destination :

Date :

Informations voyage : transport, aérien, compagnies maritimes, hébergement, restauration, activités, formalités, prix... (selon programme ci-joint)

Nous vous conseillons de consulter, jusqu'au jour du départ, les sites : <https://www.pasteur.fr/fr> - <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/> et de vous inscrire sur le site Ariane : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

Mineurs :

Nous recommandons vivement de munir le mineur non-accompagné par ses représentants légaux d'une copie de son livret de famille.

Formalités spécifiques : Dans le cadre d'un voyage à l'étranger, nous vous informons que le mineur résidant en France et voyageant sans être accompagné par ses représentants légaux, doit être muni en plus de sa pièce d'identité, du formulaire d'autorisation de sortie de territoire : CERFA n°15646*01 à télécharger : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do.

PASSAGERS

Nombre d'inscrits Adulte(s) Enfant(s) (âge au moment du voyage)

1/ Nom Prénom Date de naissance :

Adresse :

@ : @ Tél : Portable :

Je souhaite recevoir la newsletter Gandon Evasion

2/ Nom Prénom Date de naissance :

Adresse :

@ : @ Tél : Portable :

Je souhaite recevoir la newsletter Gandon Evasion

Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique www.bloctel.gouv.fr

La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données dans le but de son exécution et garantit qu'il a recueilli le consentement des autres voyageurs aux mêmes fins.

La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données aux fins de recevoir nos promotions et sollicitations (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux) :

oui non

Les données sont conservées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités suivantes :

- Commande d'un séjour : les données nécessaires au traitement de votre commande seront conservées pendant la durée nécessaire à l'établissement d'un droit ou d'un contrat*
- Gestion de la relation commerciale : les données seront conservées (au plus tard) 3 ans à compter de la fin de la relation commerciale.*

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement.

Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse suivante : GANDON EVASION – 11 Rue des Chênes – 53240 LA BACONNIERE ou un courrier électronique à : contact@gandonevasion.fr

ASSURANCES

1/ Assurance Assistance/ Rapatriement offerte

2/ Assurance annulation (uniquement pour les séjours) : **DOIT ETRE SOUSCRITE ET PAYEE A L'INSCRIPTION**

Formule de base (1) incluant risque pandémie (annulation de type COVID déclarée dans le mois qui précède le voyage, annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température, si vous êtes déclarés "cas contact", test PCR non reçu s'il a bien été effectué dans les délais)

PRIX DU VOYAGE	Annulation classique	J – 30 jrs
Jusqu'à 800 €	23 €	27 €
De 801 € à 1 100 €	30 €	35 €
De 1 101 € à 1 700 €	44 €	55 €
De 1 701 € à 2 500 €	64 €	80 €
De 2 501 € à 3 500 €	90 €	110 €
A partir de 3 501 €	120 €	150 €

NE COUVRE PAS : Les maladies psychiques (entraînant une hospitalisation inférieure à 5 jours) / les rechutes de maladies connues au moment de l'inscription (notamment si vous avez été en traitement pendant le mois précédent votre inscription) / les obligations d'ordre professionnelles / les complications intervenant lors d'une grossesse

FRANCHISE : minimum 30 € par personne non remboursé

Formule de base : ACCEPTEE REFUSEE (minimum 30 € de franchise par personne)

Annulation Tranquille tout cas imprévu (2) incluant risque pandémie (annulation de type COVID déclarée dans le mois qui précède le voyage, annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température, si vous êtes déclarés "cas contact", test PCR non reçu s'il a bien été effectué dans les délais)

PRIX DU VOYAGE	Annulation
Jusqu'à 549 €	23 €
De 550 € à 700 €	35 €
De 701 € à 1 100 €	42 €
De 1 101 € à 1 700 €	65 €
De 1 701 € à 2 000 €	78 €
De 2 001 € à 2 400 €	90 €
De 2 401 € à 2 700 €	100 €
De 2 701 € à 3 200 €	120 €
A partir de 3 201 €	140 €

Incluant les « cas imprévus sans justificatif »

Vous devrez fournir :

- l'imprimé complété de déclaration de sinistre (que nous vous remettrons)

Part du voyage non remboursée : 20 % du montant des frais d'annulation avec un **minimum de 150 € par personne**

Exemple : un voyage à 1200 € annulé 15 jours avant la date du départ.

Les frais s'élèvent à 600 € (soit 50% du voyage).

La franchise sera de 600 € x 20% = 120 € mais un minimum de 150 € est retenu donc 150 € par personne ne seront pas remboursés. Remboursement maximum de 2 500 €.

COUVRE : - Toutes raisons

FRANCHISE : Minimum 150 € par personne non remboursés

Formule annulation Tranquille tous cas imprévus : ACCEPTEE REFUSEE

Important : Tout problème, même minime, susceptible d'entraîner l'annulation, doit être signalé dès la survenue de l'évènement et au plus tard dans les 5 jours. Un « petit bobo » ou la moindre gêne peut quelquefois mal se résorber et entraîner des complications qui obligent l'annulation plus tard.

(c'est pourquoi vous devez impérativement nous informer dès le premier évènement et nous vous conseillons)

Je certifie avoir été informé(e) avant l'inscription des différents contrats d'assurance proposés, ainsi que des éventuelles conditions sanitaires pour ce voyage.

Je certifie avoir reçu le DIN (document d'information sur le produit d'assurance), lors de mon adhésion à la formule choisie.

Signature :

Si vous justifiez d'une garantie antérieure pour les risques couverts par l'assurance souscrite, vous avez la possibilité de renoncer sans frais à cette/ces assurance(s) dans un délai de 14 jours à compter de sa conclusion et tant qu'aucune garantie n'a été mise en œuvre.

REVISION DU PRIX

Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, les prix prévus au contrat sont révisables à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (carburant/énergie), des redevances et taxes et des taux de change. Vous serez informés de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ. Cette hausse s'appliquera intégralement sur la part du prix concernée :

Redevances et taxes connues à la date du contrat, cours des devises et taux de référence selon les éléments indiqués sur le programme détaillé.

Pour toute hausse supérieure à 8 %, vous recevrez sur un support durable le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à vous d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et des conséquences de l'absence de réponse.

ANNULATION PAR LE VOYAGEUR

Absence de droit de rétractation

Conformément aux articles L221-18 et L221-28 du Code de la consommation, le présent contrat n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais suivants :

Frais d'annulation/résolution du contrat

Le voyageur a la possibilité d'annuler/résoudre le présent contrat moyennant le paiement des frais suivants (par personne ou par dossier, sur le prix total du voyage) :

Les frais d'annulation sont calculés sur le montant du voyage, surcharges kérosène incluses. Aucun remboursement ne peut intervenir si le client ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés sur la convocation, de même s'il ne peut présenter les documents de police exigés pour son voyage (passeport, visa, carte d'identité). Si un voyageur ne se présente pas au départ ou abandonne un circuit en cours de route pour quelque cause que ce soit, aucun remboursement ne sera consenti.

Barème d'annulation pour les voyages de plus d'1 journée :

A plus de 30 jours avant le départ : Un minimum de 50 € par personne de frais de gestion sera facturé.

Les sommes déjà versées seront, soit reportées sur une autre destination de la brochure en cours avec retenue des frais de gestion de 50 € par personne, ou soit remboursées avec retenue d'une franchise de 5 % du prix total du voyage (montant minimum 50 € et maximum 150 € par personne) ; sauf conditions spécifiques précisées sur le programme détaillé du voyage annulé.

Non remboursable, les primes d'assurances souscrites ainsi que les éventuels frais de visa.

A partir de 30 jours du départ, les frais d'annulation sont calculés suivant le tableau ci-dessous (sauf conditions d'annulation spécifiques des compagnies aériennes, compagnies maritimes ou autres prestataires précisées sur le programme détaillé du voyage annulé)

Frais d'annulation avant le départ, il sera retenu

Entre 30 et 21 jours avant le départ	10 % du prix du voyage avec un minimum 50 €
Entre 20 et 8 jours avant le départ	50 % du prix du voyage
Entre 7 et 2 jours avant le départ	75 % du prix du voyage
Moins de 2 jours avant le départ	95 % du prix du voyage
Non présentation au départ	100 % du prix du voyage

Frais réels d'annulation pour les voyages d'une journée :

L'annulation du contrat par le voyageur donnera lieu à l'application des frais réels supportés par l'AGENCE.

(applicable sur les journées, concerts, spectacles, billetteries...)

Pour la non présentation au départ le jour du voyage, un minimum de 25 € par personne sera retenu

ANNULATION PAR LE DETAILLANT OU L'ORGANISATEUR

Le voyage peut être annulé par l'organisateur ou l'agence si le nombre minimum de participants n'est pas atteint :

(20 passagers pour les longs courriers / 25 passagers pour les moyens courriers et l'Europe / 30 passagers pour les voyages autocars)

- 20 jours avant la date de départ, pour les voyages dont la durée dépasse 6 jours.
- 7 jours avant la date de départ, pour les voyages dont la durée est de 2 à 6 jours.
- 48 h avant la date de départ, pour les voyages dont la durée est 2 jours ou moins

Le Voyageur sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

PAIEMENT

Prix unitaire..... Nombre d'adultes Montant dû

Prix unitaire : Nombre d'enfants Montant dû
Assurance

Supplément éventuel :

TOTAL

1^{er} versement (arrhes et assurance annulation) : le

Règlement par : chèque carte bancaire espèces chèques vacances

Montant du solde : A verser avant le :

Solde : versé le

Règlement par : chèque carte bancaire espèces chèques vacances

Le détaillant se réserve le droit, en cas de non-respect du calendrier de paiement indiqué sur le programme détaillé du voyage choisi (ci-joint), de constater l'annulation du contrat par le client et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues ci-dessus.

Date et Signature client : (précédé de la mention « lu et approuvé »)

Signature vendeur :

Contrat FORMULE DE BASE (1)

GARANTIES	MONTANTS
ANNULATION CLASSIQUE	
- Maladie grave, accident grave ou décès (y compris rechute ou aggravation) de l'Assuré, des membres de la famille 2nd degré, du tuteur légal, - Complications de grossesse avant le 6ème mois, - Maladies psychiques, nerveuses ou mentales avec hospitalisation de plus de 4 jours, - Contre-indication de vaccination, - Convocation administrative à caractère imprévisible et non reportable, - Convocation à un examen de rattrapage universitaire, - Préjudices graves au domicile, à vos locaux professionnels ou à votre exploitation agricole, - Octroi d'un emploi salarié ou d'un stage rémunéré Pole emploi (sauf interim), - Licenciement économique, - Refus de visa touristique par les autorités du pays visité, - Mutation professionnelle, - Modification ou suppression des congés par l'employeur (franchise 20% du montant du voyage), - Vol des papiers d'identité de l'assuré indispensables au voyage dans les 48 heures précédant le départ, - Dommages graves au véhicule de l'assuré dans les 48 heures précédant le départ et à condition que celui-ci soit nécessaire pour se rendre sur le lieu de séjour ou pour se rendre sur le lieu de rendez-vous fixé par l'organisateur du voyage. - Annulation de type COVID déclarée dans le mois qui précède le voyage, annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température, si vous êtes déclarés "cas contact", test PCR non reçu s'il a bien été effectué dans les délais Franchise	Selon conditions du barème des frais d'annulation Maxi 10 000 € par personne 32 000 € par dossier 30 € par personne, sauf stipulation contraire
BAGAGES	
- Vol, destruction totale ou partielle, - Perte pendant l'acheminement par une entreprise de transport. Dont Objets de valeur Franchise	1 600 € en cas de détérioration, destruction ou vol 800 € 30 € par personne
RETARD D'AVION OU DE TRAIN	
Maximum par assuré Maximum par événement Franchise	150 €/personne 400 € 4 heures pour les vols charters 2 heures pour les vols réguliers / trains
INTERRUPTION DE SÉJOUR	
Suite à rapatriement de l'assuré ou retour anticipé (remboursement au prorata temporis) Franchise	Maxi 1 500 € par personne 32 000 € par événement 30 €/personne
INDIVIDUELLE ACCIDENT	
Décès accidentel Infirmitté permanente totale ou partielle Franchise	10 000 € 10 000 € Maxi 300 000 €/événement Taux d'invalidité supérieur à 10%
RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE	
Dommages corporels, matériels et immatériels Dont dommages matériels et immatériels consécutifs confondus Franchise	4 500 000 € 1 500 000 € 150 €/sinistre
OPTIONS	
Fermeture d'aéroport suite à catastrophes naturelles Frais de séjour Préacheminement, ou Frais de liaison Franchise Hausse de carburant Franchise Hausse des Taxes d'aéroport Franchise	80 €/personne/jour maxi 5 jours (franchise 24 heures) 100 €/personne 100 €/personne 20 €/personne Maximum 120 €/personne et 1 200 €/famille 17 €/personne Maximum 120 €/personne et 1200 €/famille 17 €/personne

ASSURANCE TRANQUILLE (2)

— TABLEAUX DES MONTANTS DES GARANTIES (CONDITIONS SPECIALES)

PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum / personne
Annulation ou modification de voyage Maladie, Pandémie, accident, décès ↪ Franchise • Annulation pour toutes causes justifiées • Attentat ou catastrophe naturelle sur le lieu de séjour (dans un rayon de 100 km et dans les 15 jours qui précèdent l'arrivée) ↪ Franchise • Annulation cas imprévu sans justificatifs (plafond de remboursement : 2 500 € / personne) ↪ Franchise	• 10 000 € maximum / personne et 50 000 € maximum / événement • Sans franchise • 50 € / personne • Franchise de 20 % de l'indemnité avec un minimum de 150 € / personne
Bagages • Vol, destruction totale ou partielle, perte pendant l'acheminement par une entreprise de transport • Dont objets de valeur ↪ Franchise	• 800 € maximum / personne • 50 % du capital assuré • 30 € / dossier
Interruption de voyage • Frais d'interruption de voyage suite à : • Hospitalisation ou décès d'un proche • Sinistre au domicile • Voyage de compensation suite au rapatriement médical de l'assuré	• Prorata temporis (hors transport) avec un maximum de 6 000 € / personne et 30 000 € / événement • Prix d'achat initial du voyage assuré
Responsabilité civile • Dommages corporels et matériels confondus ↪ Franchise	• 500 000 € TTC / personne • 75 € / sinistre (sauf corporel)
Individuelle accident • Capital décès accidentel • Capital infirmité permanente accidentelle • Maximum / événement	• 4 000 € maximum / personne • 4 000 € maximum / personne • 150 000 €

Conditions générales de vente

Conformément aux articles L211-7 et L211-17 du Code du tourisme, les dispositions des articles R211-5 à R211-13 du Code du tourisme, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique. Le formulaire d'information précontractuelle constitue l'information préalable visée par l'article L211-8 du Code du tourisme. Dès lors les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans notre brochure, devis, formulaires d'informations précontractuelles, seront contractuels dès la signature du contrat de vente. Le formulaire d'information précontractuelle sera caduc faute de signature du contrat de vente dans un délai de 24 heures à compter de son émission. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

Gandon Evasion : SARL au capital de 8 000 € - Siret 491 650 123 000 12 - RCS Laval. GANDON EVASION a souscrit auprès de la compagnie AXA France IARD, dont le siège est situé 313 terrasse de l'arche 92727 Nanterre cedex, un contrat d'assurance garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle n° 0000003481930504 à hauteur de 10 894 587 €.

Conditions particulières de vente

Agence de voyages licenciée GANDON EVASION : Gandon Evasion est un organisateur de voyages, titulaire de l'immatriculation d'agent de voyages IM 053100008. Gandon Evasion est membre de « Les Entreprises du Voyage » (EDV). L'inscription à l'un des voyages ne peut se faire que par l'intermédiaire d'une agence de voyage Gandon Evasion (à La Baconnière / St Hilaire du Harcouët / Vitré et Fougères).

Information vérité : les prix mentionnés dans nos documentations sont révisables à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (carburant/énergie), des redevances et taxes et des taux de change. Vous serez informés de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ. Une erreur typographique étant possible, les prix et les dates de voyage seront reconfirmés par votre agence lors de l'inscription. Les photos illustrant nos programmes ne sont pas contractuelles. Nos prix ont été calculés en fonction des données économiques connues à la date de l'élaboration du voyage (voir programme). Toutes modifications des taux des différentes taxes dans les pays visités et du pays de départ, du prix des carburants (sur la base d'une parité Euro/Dollar US à 1 € = 1,13 USD, à l'édition de notre brochure, selon les conditions définies par les compagnies aériennes, fluviales et maritimes et les compagnies d'autocars) ainsi que la variation du taux des devises, le cas échéant, peuvent entraîner un changement de prix dont le client sera immédiatement informé selon les dispositions légales réglementaires pour des vols (affrétés ou co-affrétés, vols réguliers...), pour des transports terrestres (car, train) et maritimes (croisières sur mer et croisières fluviales).

Nos tarifs sont garantis fermes et définitifs contre la fluctuation des monnaies hormis pour les voyages aériens (**se référer au programme de chaque destination**).

Inscription : toute inscription doit être accompagnée d'un acompte tel qu'indiqué sur le bulletin de réservation du présent catalogue + la prime d'assurance facultative / sur le formulaire d'information précontractuelle. Le solde doit être versé au plus tard 30 jours avant le départ sous peine d'annulation systématique et application du barème de pénalités contractuel.

En cas d'inscription faite moins d'un mois avant le départ, le règlement total du voyage est dû au moment de l'inscription.

Sauf exception, les voyages d'une journée ne feront l'objet que d'un seul versement représentant le prix total de l'inscription par personne.

Pour tout versement par correspondance, il est expressément demandé de préciser le voyage auquel se rapporte le dit versement. Il ne sera délivré ni facture ni reçu de solde, le bulletin de réservation faisant office de facture. Tout règlement en espèces donne lieu à un reçu. Les documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour seront remis aux clients une semaine avant le départ.

Modifications de contrat : Conformément aux articles L221-18 et L221-28 du code de la consommation, le présent contrat n'est pas soumis au droit de rétractation : ainsi pour les changements demandés moins de 30 jours avant le départ, nous nous réservons le droit d'appliquer les conditions d'annulation. Les mêmes principes peuvent s'appliquer en cas de cession du contrat : en cas de cession de voyage, l'agence doit être avertie par lettre recommandée, en précisant tous les éléments nécessaires concernant les nouveaux participants, qui doivent remplir les mêmes conditions pour effectuer le voyage que les cessionnaires. Des frais sont à acquitter par les cédants (variables selon le prestataire) et les nouveaux inscrits devront s'acquitter des éventuels surcoûts que cette cession entraîne.

Nos prix comprennent : voir paragraphe "prix comprenant" dans chaque programme du présent catalogue + l'assistance d'un représentant Gandon Evasion (conducteur ou accompagnateur) + les taxes de séjour, les taxes d'aéroport, de sécurité à l'édition de la brochure au départ de France, de l'étranger ou des DOM-TOM. + les redevances passagers variables (et révisables) selon les destinations.

Nos prix ne comprennent pas : voir paragraphe "prix ne comprenant pas" dans chaque programme. Les frais de visa ou de carte touristique (s'ils ne sont pas inclus au programme) + les pourboires du personnel (guides, porteurs, représentants locaux, conducteurs etc...) qui est laissé à l'appréciation de chacun, les excursions facultatives + toutes les dépenses extraordinaires consécutives à un événement dont Gandon Evasion ne peut être tenu pour responsable tel que grève, cas de force majeure, émeute, avion ou bateau retardé du fait des compagnies de transport, mauvaises conditions atmosphériques...

Nos prix sont établis de façon forfaitaire, toute prestation non utilisée du fait du voyageur ne donne lieu à aucun remboursement (sauf excursion facultative annulée, faute de participants, elle sera remboursée en intégralité).

Lieux de prise en charge : Les lieux de départ habituels (mais non systématiques) et gratuits sont Ernée / La Baconnière (parking gratuit à disposition. Nous dégageons notre responsabilité en cas de vol ou détérioration de votre véhicule ou d'objet à l'intérieur) / St Berthevin / Laval. Moyennant un supplément par personne de 10 € pour les séjours et de 5 € pour les journées, nous pouvons aller vous chercher (sous-réserve d'un minimum de 4 personnes et sous-réserve de disponibilité) à Vitré / Fougères ou St Hilaire du Harcouët. **Pour tout changement de lieu de prise en charge après l'édition des convocations, nous nous réservons le droit d'appliquer des frais de modifications de 30 € par personne.**

NB : Selon votre situation géographique, vous prendre proche de votre domicile, peut entraîner des départs matinaux et retours tardifs et également des changements de véhicules, situations pouvant être désagréables pour le déroulement de votre voyage ; privilégiez donc les départs habituels.

Départs : Conformément aux dispositions de l'article L211-14 III du code du tourisme, nous nous réservons le droit d'annuler un voyage si celui-ci ne réunissait pas le nombre suffisant de participants (20 passagers pour les longs courriers / 25 passagers pour les moyens courriers et l'Europe / 30 passagers pour les voyages autocars). Vous en serez informés au plus tard : 20 jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée dépasse 6 jours ; 7 jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée est de 2 à 6 jours ; 48 heures avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages de 1 à 2 jours.

Places dans le car : pour nos voyages « autocar », les places étant attribuées par ordre d'inscription, nous vous conseillons de vous inscrire longtemps à l'avance. Nous pouvons, en fonction des inscriptions, être amenés à modifier la configuration du véhicule ou changer d'autocar, ceci peut entraîner un décalage dans les rangées liées à l'agencement du véhicule. Dans ce cas, aucune indemnité ne pourra être réclamée par le client.

Hôtellerie : les catégories hôtelières communiquées dans notre catalogue respectent les normes locales des pays concernés. Il convient d'avoir à l'esprit que, pour une même catégorie, des différences sensibles peuvent intervenir d'un pays à l'autre. Ainsi la classification locale 4* tant pour les bateaux que pour les hôtels, ne peut être comparée aux normes françaises en vigueur. Nous ne sommes en aucun cas responsables de l'attribution des chambres et laissons à l'hôtelier, le soin de les répartir en fonction des disponibilités à l'arrivée.

Chambres doubles ou couples : il est important de noter que désormais les hôteliers équipent souvent les chambres de deux lits, plutôt que d'un grand lit.

Chambres individuelles : lors de l'inscription, il sera tenu compte, dans la mesure du possible, des demandes de chambres que les voyageurs désirent occuper (chambre individuelle, chambre à grand lit, à deux lits et chambre à partager). Cependant, le supplément demandé pour l'octroi de chambres individuelles n'engage l'organisateur du voyage que dans la mesure où il peut lui-même les obtenir des hôteliers. En effet, malgré le supplément demandé par ces derniers, le nombre de chambres individuelles est toujours limité pour chaque voyage, leur quantité dans les hôtels étant relativement infime par rapport aux chambres à deux lits, et leur confort très souvent moindre. En cas d'impossibilité de fournir une chambre individuelle, le supplément acquitté à cet effet sera remboursé en fin de voyage, proportionnellement à la non fourniture de ce service et les voyageurs ayant acquitté ce supplément se verront attribuer une chambre à deux lits, à partager avec une autre personne.

Chambres à partager : les inscriptions en chambre à partager sont acceptées sous réserve que d'autres personnes aient manifesté le même désir. Dans le cas où cette éventualité ne se présenterait pas, le voyageur concerné devra acquitter le supplément pour une chambre individuelle lors du paiement du solde du voyage. L'impossibilité du partage d'une chambre ne constitue en aucun cas un motif valable d'annulation du voyage, ce principe s'applique également pour les cabines à partager sur les croisières et traversées maritimes.

Chambres triples : un logement en chambre triple peut être envisagé mais non garanti formellement. Souvent la chambre triple sera une chambre double dans laquelle l'hôtelier aura ajouté un 2e ou 3e lit (type lit d'appoint) ou même un canapé, au détriment de l'espace et du confort, surtout lorsqu'il s'agit de 3 adultes. Les voyageurs désirant utiliser, malgré ces réserves, une chambre triple, ne pourront prétendre à aucune réduction, ni indemnité, en cas de non satisfaction.

Réductions enfants : les parents doivent justifier l'âge des enfants à l'inscription. Nous consulter selon la destination.

Promotion : à certaines dates, nous pouvons être amenés à proposer des promotions. Nous informons notre clientèle que celles-ci n'ont aucun effet rétroactif par rapport aux clients déjà inscrits ayant payé le prix initial. Ceux-ci ne pourront prétendre à aucun remboursement de la différence de prix.

Bagages : les bagages sont l'objet de tous nos soins. Pour les voyages par avion, compte tenu des nombreuses manipulations, nous conseillons à nos clients le choix d'une valise rigide, solide et équipée d'une serrure TSA. Néanmoins, il est demandé aux voyageurs de fixer une étiquette à leurs valises et de s'assurer de l'embarquement de celles-ci avant le départ.

Nous déclinons toute responsabilité pour les bagages à mains, vêtements, appareils-photos, caméscopes, équipements électroniques, smartphones, tablettes, et autres objets personnels laissés dans les cars, les avions, les hôtels ou les restaurants en cours de voyage, ainsi que pour les souvenirs. Nous acceptons de transporter ces derniers sans engager notre responsabilité et dans la limite de la place disponible dans les soutes de l'autocar. Par contre, nous vous prions de ne laisser aucun objet de valeur (téléphone, appareil photo, caméra, bijoux, documents d'identité, sac à main...) dans les autocars ou minicars lors des arrêts "visite" ou "temps libre" ou "repas", pendant les transferts ou lors des voyages : en cas de vol, nous déclinons toute responsabilité. D'autre part, il nous est impossible d'assurer les recherches des objets ou vêtements oubliés en cours de voyage.

En cas de dommage, au cours d'un vol, causé aux bagages enregistrés en soute, toute réclamation devra être faite par écrit au transporteur aérien concerné immédiatement après la découverte du dommage (ou au plus tard dans un délai de 7 jours à compter de la réception des bagages) et devra être accompagnée, sous peine de non-recevoir, d'un constat d'avarie établi en bonne et due forme par le représentant de la compagnie aérienne au moment de la livraison des bagages. **Nous ne saurions que conseiller de ne pas enregistrer en soute les médicaments dont vous avez impérativement besoin en cours de voyage, mais de les emporter en bagage cabine muni de votre ordonnance (sous réserve de leur conditionnement).** Le client qui a souscrit auprès de Gandon Evasion une assurance annulation et bagages ne pourra s'en prévaloir qu'après avoir effectué tous les recours, tels qu'indiqués ci-dessus, auprès du transporteur aérien, la prise en charge par l'assurance intervenant après déduction du remboursement émis par la compagnie aérienne. En cas de vol de bagages durant un transport effectué par nos soins ou par une compagnie aérienne (sont exclus les vols "à l'arraché", les vols dans les hôtels, restaurants...), la déclaration circonstanciée accompagnée obligatoirement, sous peine de non-recevoir, de l'original du procès-verbal de dépôt de plainte ou du procès-verbal de déclaration de vol établi par les autorités compétentes et mandatées du pays concerné ainsi que des factures originales des objets volés devront nous parvenir dans les 7 jours suivant le retour du voyage. Sont exclus de la prise en charge par notre assurance et celle des compagnies aériennes tout objet de valeur et/ou précieux (papiers d'identité, billets de transport, chèquiers, espèces, CB, bijoux, appareils photos, caméscope...) contenus dans les bagages enregistrés en soute.

Excursions facultatives : nos voyages comportent parfois des excursions facultatives. Le prix de ces excursions communiqué à titre indicatif lors de votre inscription définitive peut être sujet à modification notamment en fonction du nombre de participants, du moyen de transport utilisé... En cas d'un nombre insuffisant de participants, une excursion peut être annulée. Seules les excursions et soirées facultatives décrites dans ce catalogue et ses annexes et proposées sur place par nos tour-leaders, conducteurs-accompagnateurs et guides-accompagnateurs engagent notre responsabilité.



Modifications de programme : à la date de parution de nos programmes, toutes les excursions, prestations, visites, entrées, soirées, croisières fluviales, traversées maritimes... indiquées sont réalisables. Lorsque, après le départ du voyageur, certains services et prestations prévus non prépondérants au contrat ne pourraient être assurés, les clients auront droit au remboursement intégral des sommes correspondant aux prestations non fournies, à l'exclusion de tous dommages et intérêts quelconques. Ainsi, Gandon Evasion peut être amené, pour de multiples raisons et conformément au Code du Tourisme à changer l'hôtel ou le bateau mentionné dans la brochure sans que cette notification ne constitue pour autant une modification importante d'un des éléments essentiels du voyage. L'ordre des visites peut également être modifié et un circuit inversé. Dans la mesure du possible, le voyageur en sera avisé au préalable. Dans ce cas, Gandon Evasion s'engage à fournir au client une catégorie similaire ou supérieure, aucun dédommagement ne pouvant alors être réclamé par le client. En avant ou en arrière-saison, certains services peuvent être modifiés, voire supprimés (ex. L'animation et les activités dans les hôtels, repas à table au lieu d'un buffet) en raison du petit nombre de voyageurs ou des conditions climatiques. Le prix de nos forfaits tient déjà compte de ces éléments éventuels. Le montant du dédommagement éventuellement dû par l'organisateur au client est limité conformément aux conventions internationales qui régissent les prestations concernées. En ce qui concerne les dommages autres que corporels et faute d'une limitation résultant d'une convention internationale, le montant du dédommagement éventuel ne pourra excéder le montant réel de la prestation acquittée par le client. Le prestataire de services et Gandon Evasion sont responsables de la bonne exécution des différents services du voyage.

Voyages par avion : Au cas où l'aéroport de départ et ou de retour ne pourrait être utilisé pour une raison quelconque, l'organisateur prend en charge le transfert par voie terrestre jusqu'à l'aéroport de substitution sans autres prestations ni dommages et intérêts quelconques. Il est conseillé à notre clientèle de ne prévoir aucun engagement le jour ou le lendemain du jour de retour du voyage compte tenu des retards toujours possibles. De même, en cas de panne ou d'incident technique du transporteur aérien nécessitant un hébergement près de l'aéroport, pris en charge par le transporteur, et de ce fait pouvant écourter la durée du voyage, le client ne pourra prétendre à aucun remboursement ni dommage et intérêts.

Sauf indications particulières, il faut considérer que les premiers et derniers jours sont consacrés au transport. Les prix des destinations ont été fixés en fonction de la durée exacte et non d'un nombre de journées entières. Sont inclus dans la durée du voyage, le jour du départ, à compter de l'heure de convocation et le jour du retour, heure de dépose.

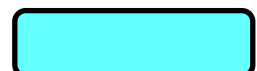
Pour des motifs techniques (jours fériés, dimanches, jours imposés pour certaines visites, etc...) en fonction des conditions météorologiques et d'autres aléas d'organisation, nous nous réservons le droit de modifier les itinéraires et l'ordonnance de nos programmes. En cas de circonstances exceptionnelles, le transport aérien peut être effectué par une compagnie différente de celle initialement prévue. De même, nous rappelons que dans le cadre de regroupement de compagnies aériennes, le vol prévu peut être opéré par une compagnie du même groupe (principe de partage de code, ex : SkyTeam regroupe à ce jour 20 compagnies dont notamment Air France, KLM, Vietnam Airlines, Air Europa, Delta Airlines...). En tout état de cause le programme touristique indiqué restera intégralement respecté.

L'identité du transporteur aérien est communiquée à titre indicatif sur les contrats de vente et brochures conformément aux articles R.211-15 à R211-18 du Code du Tourisme et est susceptible de modification jusqu'au jour du départ. En cas de changement de transporteur, le client sera informé par tout moyen approprié par l'agence (ou le transporteur) dès lors qu'elle en aura connaissance et au plus tard lors de l'enregistrement ou de l'embarquement.

Formalités de frontières et sanitaires : le client est avisé par le présent document ou par l'agent de voyages à l'inscription des formalités de police et de santé exigées pour la réalisation du voyage. Leurs accomplissements et les frais qui en résultent incombent au seul client, sauf indication contraire (voir selon programme). Il appartient au client de s'assurer qu'il est en règle avec les formalités de santé nécessaires à la réalisation du voyage. Nous invitons les personnes de toute autre nationalité que française à se rapprocher des autorités compétentes. Gandon Evasion ne peut être tenu responsable de l'inobservation par le client de ses obligations, notamment dans le cas où il se verrait refuser l'embarquement ou le passage à la frontière. A noter que les enfants mineurs non accompagnés de leurs parents (ou ne portant pas le même nom de famille) doivent disposer d'un passeport à leur propre nom. Les noms et prénoms figurant sur le titre de transport doivent être identiques aux noms et prénoms figurant sur la carte d'identité ou le passeport du voyageur. Nous ne pouvons supporter en aucun cas, les frais supplémentaires résultant de l'impossibilité dans laquelle se trouverait un voyageur de présenter un document requis.

En cas de survenance d'un événement politique ou sanitaire (préalablement ou postérieurement à la conclusion du contrat) pouvant présenter des contraintes ou dangers pour le client, Gandon Evasion pourra subordonner le départ du client à la signature d'un document aux termes duquel le client reconnaîtra avoir pris connaissance des risques associés à son séjour. En cas de maladie contagieuse, Gandon Evasion se réserve le droit d'exiger soit le rapatriement, soit l'hospitalisation, soit l'isolement du client.

Défaut d'enregistrement : Gandon Evasion ne peut être tenu responsable du défaut d'enregistrement des clients au lieu de départ du voyage aérien/autocar occasionné par un retard de pré acheminement aérien, ferroviaire ou terrestre non organisé par nos soins, même si ce retard résulte d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit, ou du fait d'un tiers. Gandon Evasion ne peut être tenu responsable du défaut d'enregistrement : lorsque le participant présente des documents d'identification et/ou sanitaires nécessaires périmés (carte d'identité, passeport, visa, certificat de vaccination), lorsque le participant ne présente pas les documents d'identification et/ou sanitaires nécessaires à la réalisation de son voyage. En cas de défaut d'enregistrement du client au lieu de départ du voyage aérien/autocar, il ne pourra prétendre à aucun remboursement.



Annulation : Barème d'annulation pour les voyages de plus d'1 journée :

A plus de 30 jours avant le départ : les sommes déjà versées seront, soit reportées sur une autre destination de la brochure en cours avec retenue des frais de gestion de 50 € par personne, ou soit remboursées avec retenue d'une franchise de 5 % du prix total du voyage (montant minimum 50 € et maximum 150 € par personne sauf conditions spécifiques précisées sur le programme détaillé du voyage annulé). Non remboursable, les primes d'assurances souscrites ainsi que les éventuels frais de visa.

A partir de 30 jours du départ, les frais d'annulation sont calculés suivant le tableau ci-dessous (sauf conditions d'annulation spécifiques des compagnies aériennes, compagnies maritimes ou autres prestataires précisées sur le programme détaillé du voyage annulé)

Frais d'annulation avant le départ, il sera retenu

- Entre 30 et 21 jours 10 % du prix du voyage avec un minimum 50 €
- Entre 20 et 8 jours 50 % du prix du voyage
- Entre 7 et 2 jours 75 % du prix du voyage
- Moins de 2 jours 95 % du prix du voyage
- Non présentation au départ 100 % du prix du voyage

Frais réels d'annulation pour les voyages d'une journée :

L'annulation du contrat par le voyageur donnera lieu à l'application des frais réels supportés par l'AGENCE (applicable sur les journées, concerts, spectacles, billetteries...) Pour la non présentation au départ le jour du voyage, un minimum de 25 € par personne sera retenu

Assurance assistance / rapatriement : offerte par Gandon Evasion.

Garantie annulation et bagages* : Gandon Evasion vous propose de façon facultative (avec supplément) une garantie annulation/bagages (à souscrire à l'inscription) : conditions et tarifs en Agence ou en fin de catalogue. La déclaration en cas d'annulation doit intervenir dès la survenance du motif d'annulation.

*Ces informations n'ont pas de caractère contractuel. Les dispositions générales des contrats d'assurances correspondants sont à votre disposition en agences de voyages. Un livret descriptif des garanties est fourni lors de la souscription.

Situations particulières : nous nous réservons le droit de refuser la participation au voyage à toute personne dont la tenue ou la conduite serait de nature à nuire au bon déroulement du voyage. L'inscription à l'un des voyages de notre catalogue implique l'adhésion complète aux conditions ci-dessus. De même, si en cours de voyage, l'attitude ou le comportement d'un voyageur nuit au bon déroulement du voyage et à la quiétude des autres clients, nous pouvons être amenés à exclure l'intéressé dudit voyage sans dommage ni intérêt.

Aptitude au voyage : compte tenu des difficultés inhérentes à certains voyages, séjours ou circuits, et de l'autonomie physique, psychologique et psychique qu'ils impliquent, Gandon Evasion se réserve la possibilité de refuser toute inscription, voire toute participation qui lui paraîtrait non adaptée avec les contingences de tels voyages, séjours ou circuits. Le client devra produire un certificat médical d'aptitude en ce sens, la garantie de la compagnie d'assurance n'étant pas acquise s'il s'avérait que l'état de santé physique ou moral de cette personne ne lui permettait pas un tel voyage. En tout état de cause, il appartient aux clients de Gandon Evasion de vérifier leur condition physique avant le départ, de se munir de leur traitement habituel et d'entreprendre d'éventuels traitements préventifs (paludisme...). Les personnes placées sous une mesure de protection judiciaire, telle une mesure de tutelle ou de curatelle ont l'obligation de faire état de leur placement lors de leur inscription. Les personnes placées sous curatelle ont l'obligation de demander une autorisation écrite de s'inscrire, à leur curateur. Les personnes placées sous tutelle doivent voyager avec leur tuteur ou une personne habilitée par le juge des tutelles. La responsabilité de Gandon Evasion ne pourra en aucun cas être recherchée à l'égard des personnes faisant l'objet de ces mesures de protection. L'attention des personnes souhaitant souscrire un voyage est attirée sur le fait qu'en raison de leur particularité et de leur dangerosité, un certain nombre de prestations ne peut être proposé à des personnes handicapées ou à mobilité réduite et ce conformément aux dispositions de l'article 10 du règlement 189/2011 du Parlement et du Conseil Européen.

Service relations clientèle / Médiation : l'étude des dossiers de réclamations portera uniquement sur les éléments contractuels de la réservation. Aucune appréciation d'ordre subjectif ne sera prise en compte. L'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur. Nous conseillons à nos clients, en cas de problèmes sur place, de se rapprocher de notre correspondant local, chauffeur ou guide afin que les difficultés rencontrées par les voyageurs puissent être réglées durant leur voyage. Après avoir saisi le service relations clientèle et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 45 jours, le client peut saisir le médiateur du tourisme et du voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel.

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : dans le cadre de la nouvelle réglementation européenne et en application du nouveau RGPD, nous mettons à jour notre politique de confidentialité afin d'assurer la sécurité de vos informations personnelles. Vous recevez des informations concernant les excursions, et séjours proposés. Nous utilisons vos données personnelles (nom, prénom et adresse mail) pour l'envoi de nos brochures et publicités (mailing). Par ailleurs, toutes vos coordonnées ainsi que votre date de naissance, n° de pièce d'identité sont utilisés en interne et communiqués uniquement dans le strict cadre de notre activité (compagnies aériennes, visas ...). Si vous ne souhaitez pas continuer à recevoir nos informations, vous pouvez nous demander la rectification ou la suppression de vos coordonnées en nous contactant par mail : contact@gandonevasion.fr ou en passant dans l'une de nos agences.

SIGNATURE précédée de la mention « lu et approuvé »

